



AIDES

pMET - parcours Marque Employeur Territorialisé

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Économie circulaire](#)
- [#Numérique](#)
- [#ESS](#)
- [#Innovation](#)
- [#Formation professionnelle](#)
- [#Financement](#)
- [#Filières](#)
- [#Performance et compétitivité](#)
- [#Start-up](#)
- [#Emploi](#)

Vous souhaitez attirer de nouvelles compétences ? Donner envie à vos salariés de rester, renforcer leur engagement et développer la qualité de vie au travail ? Construire des coopérations locales utiles à votre activité ?

Vous êtes un collectif d'au moins 3 entreprises et/ou associations de votre territoire ?

Bénéficiez d'un accompagnement structurant, individuel et collectif.

Le parcours Marque Employeur Territorialisé (pMET) vous propose un accompagnement sur mesure pour renforcer votre attractivité et celle de votre territoire.

Objectif

Accompagnement individuel :

- Un diagnostic personnalisé de sa marque employeur,
- Des préconisations opérationnelles,
- Un parcours de suivi pour mettre en œuvre des actions concrètes

Accompagnement collectif de la grappe d'entreprises et association :

- Partager diagnostics et enjeux communs,

- Faire émerger des projets collectifs structurants
- Créer des liens avec les acteurs publics et privés du territoire

Calendrier

Fin de dépôt des dossiers: 01/06/2026

Etude des dossiers au fil de l'eau

Prise de décision: entre mai et juillet 2026

Bénéficiaire

Le parcours est ouvert à tous types d'entreprises : tous secteurs et tous statuts (entreprises commerciales, entreprises commerciales de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), associations, fondations) et toutes tailles (Très Petites Entreprises (TPE), Petites et Moyennes Entreprises (PME), Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI), Grandes Entreprises).

Il s'adresse à des groupements d'entreprises, par grappe de 3 à 5 entreprises. Le collectif peut-être plus ou moins formalisé. La diversité des statuts des entreprises (entreprises de l'économie conventionnelle et entreprises de l'économie sociale et solidaire) au sein des grappes est particulièrement recherchée.

Montant

Cet accompagnement est pris en charge à 100% par la Région.

Il est réalisé par son partenaire l'Agence pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) et le collectif TerraCoop (collectif de têtes de réseaux régionales de l'ESS, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), Insertion par l'Activité Économique (INAE), l'Association Territoires et Innovation Sociale (ATIS), Coopérative Tiers-lieux, France Active)

Critères de sélection

- Engagement individuel : disponibilité des entreprises, capacité à se mobiliser
- Dynamique collective : diversité des tailles et des statuts (associant entreprises "conventionnelles" et de l'ESS des entreprises et associations du collectif, enjeux communs, degré de coopération existant ou potentiel
- Ancrage territorial : cohérence entre le projet de la grappe et les stratégies territoriales existantes, relations existantes ou projetées avec les acteurs territoriaux

Comment faire ma demande ?

Plus d'infos

<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/entreprises-candidatez-au-parcours-marque-employeur-territorialise>